

**CULTURE - Patrimoine Culturel - - Archives municipales - Don de soixante oeuvres originales de Jean-Adrien Mercier**

*Rapporteur : Monique RAMOGNINO, Conseillère Municipale Déléguée*

**EXPOSE**

Par convention de donation, Madame Sylvie Mercier, unique héritière de Monsieur Jean-Adrien Mercier, a décidé de faire don à la Ville d'Angers, au service Archives-Documentation-Photothèque, de soixante œuvres originales de son père.

Jean-Adrien Mercier (1899-1995), peintre, affichiste, illustrateur et décorateur, a pratiqué toutes les techniques artistiques, de la gravure à l'aquarelle, et fait preuve d'une grande inventivité. Les œuvres figurant dans la donation illustrent bien les différentes facettes de son art :

- Gouaches de sa période « fauve »
- Maquettes originales pour affiches publicitaires, films, revues et dépliants touristiques (aquarelles et gouaches)
- Maquettes pour la salle de jeux du paquebot France
- Aquarelles illustrant contes, chansons et menus
- Aquarelles de fleurs et paysages angevins, maquettes pour le Festival d'Anjou

Jean-Adrien Mercier aimait profondément sa patrie angevine, qui a largement contribué à son inspiration, et souhaitait être présent par ses œuvres dans la ville d'Angers, grande étape dans sa vie de créateur.

Aujourd'hui, sa fille Sylvie Mercier concrétise ce désir en faisant partager à tous les Angevins le talent multiforme de Jean-Adrien Mercier. A la suite de cette donation, une exposition-présentation est prévue, prolongée par une évocation des autres artistes de la famille : Maurice Mercier, père de Jean-Adrien, et Sylvie Mercier.

Les écritures d'ordre pour un montant estimé à 160 000 € seront réalisées au budget principal de l'exercice 2008.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2121-1 et suivants,

Considérant l'avis de la commission Culture et Rayonnement de la Ville,  
Considérant l'avis de la commission Finances-Gestion des Ressources humaines et technologies de l'information,

**Je vous propose :**

- d'accepter ce don afin de l'intégrer dans le patrimoine de la Ville